



**DOMAINE SKIABLE DE MORZINE-AVORIAZ**

98 Place Jean Vuarnet

Gare Supérieure du téléphérique

74110 MORZINE



## Piste d'accès et remodelage du snowpark d'Arare

### Domaine de Morzine-Avoriaz

# EXAMEN CAS PAR CAS ANNEXES 2 A 7

N° Affaire : 18011

Mars 2018

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <i>ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION</i> .....                   | 3  |
| <i>ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE</i> .....               | 4  |
| <i>ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET</i> .....                      | 6  |
| <i>ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET</i> .....           | 7  |
| <i>ANNEXE 6 : SITUATION VIS A VIS DE NATURA 2000</i> .....  | 8  |
| <i>ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE</i> .....               | 9  |
| A. CARACTERISTIQUES DU PROJET .....                         | 9  |
| 1. Site actuel.....   | 9  |
| 2. Projet.....  | 9  |
| B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....                            | 10 |
| 1. Contexte hydrographique .....                            | 10 |
| 2. Le milieu naturel .....                                  | 11 |
| 3. Milieux d'intérêt écologique et inventaires .....        | 13 |
| 4. Document d'urbanisme.....                                | 15 |
| 5. Les risques naturels.....                                | 16 |
| C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION ..... | 18 |

## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



*Localisation du projet de piste d'accès et de remodelage du snowpark sur fond Scan25 IGN*

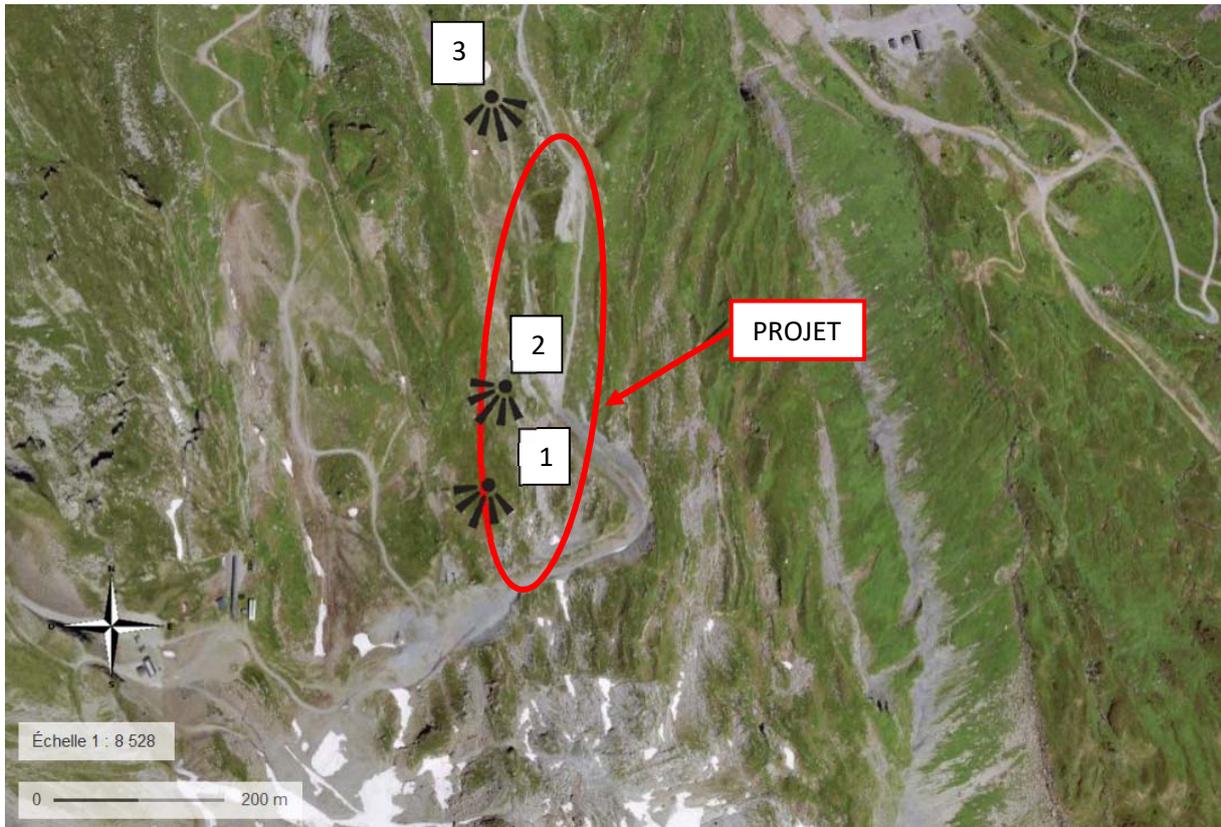
Source : Géoportail



*Localisation du projet de piste d'accès et de remodelage du Snowpark sur fond Orthophotoplan IGN*

Source : Géoportail

### ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



Photo 1 : vue sur le haut du secteur de projet

Source : EPODE Septembre 2016

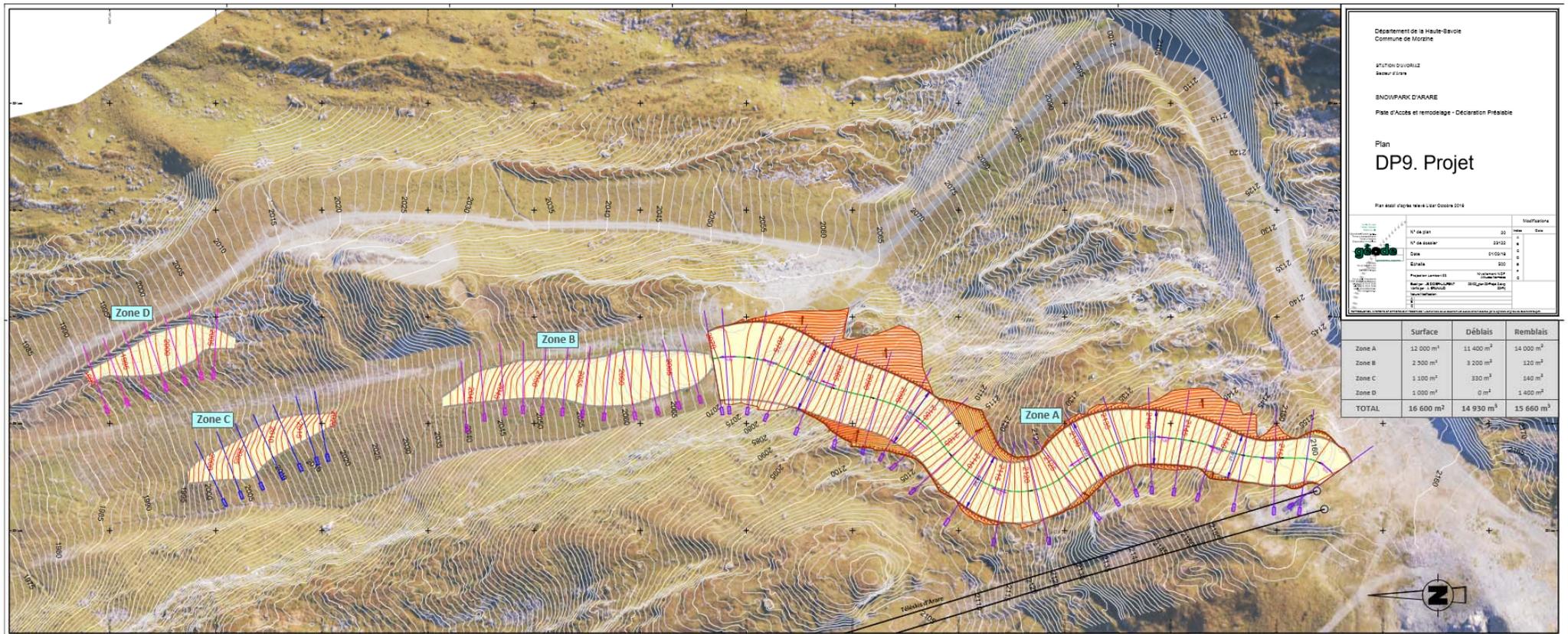


*Photo 2 : vue sur le secteur de projet*  
*Source : EPODE Septembre 2016*

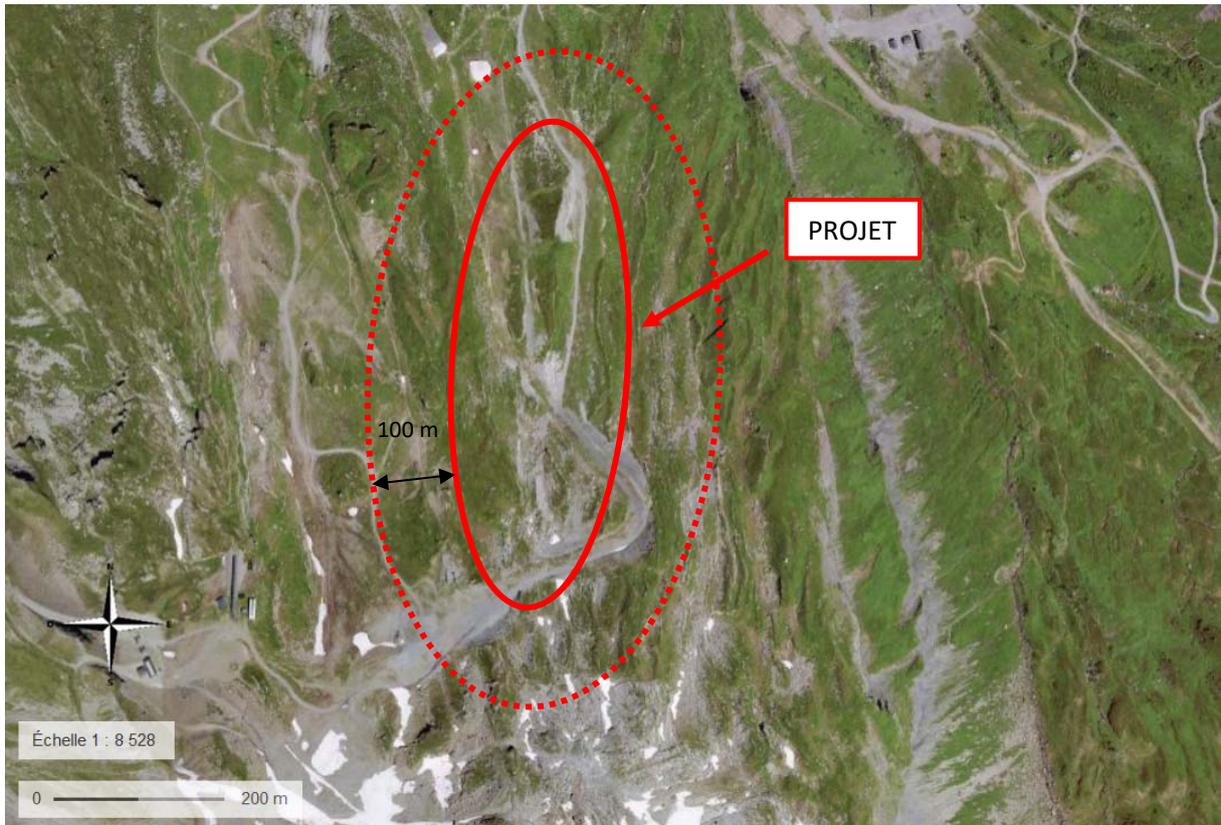


*Photo 3 : vue sur le bas du secteur de projet*  
*Source : EPODE Septembre 2016*

**ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET**

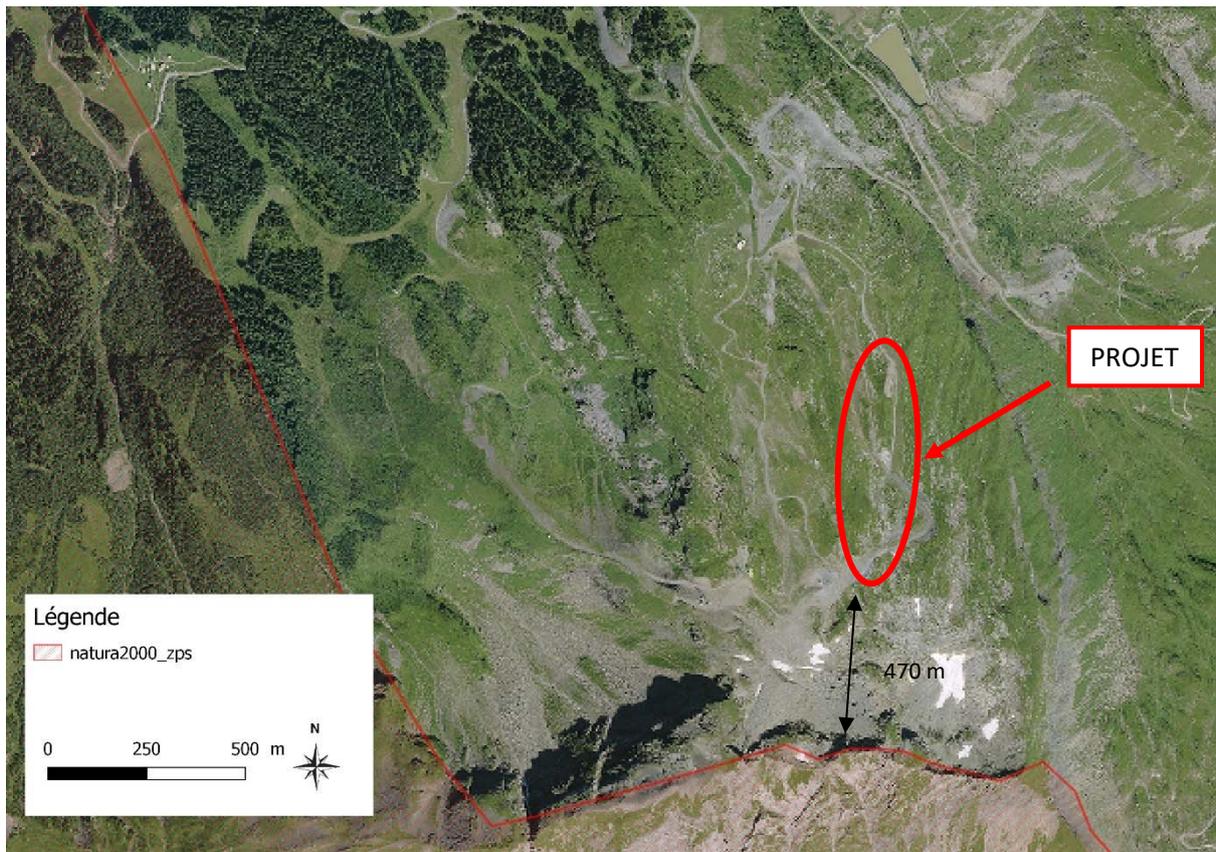


## ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



*La zone de projet se situe en altitude (1990m à 2160m), au cœur du secteur d'Arare du domaine skiable de Morzine-Avoriaz. Le projet se situe à proximité des téléskis d'Arare.*

## ANNEXE 6 : SITUATION VIS A VIS DE NATURA 2000



*Situation du projet vis-à-vis du site Natura 2000 le plus proche*  
*Source : DREAL Rhone Alpes*

## ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

### A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

#### 1. Site actuel

Le site d'étude est localisé sur la commune de Morzine entre 1990 et 2160 mètres d'altitude, sur un linéaire d'environ 570 mètres et une surface d'étude de 37 000 m<sup>2</sup>. Il se situe sur la partie haute du secteur d'Arare, entre le sommet du télésiège d'Arare et le snowpark.

La SERMA, société gestionnaire du domaine skiable de Morzine-Avoriaz, a pour projets :

- de créer une nouvelle piste d'accès au snowpark du secteur d'Arare

En effet, aujourd'hui les skieurs qui souhaitent accéder au snowpark d'Arare doivent emprunter la piste Bleue « du lac » ou un accès propre au snowpark qui emprunte un pierrier étroit et qui nécessite un enneigement naturel important.

- de procéder à quelques remodelages au niveau du snowpark.

En effet, le snowpark est actuellement scindé par un palier atteignant jusqu'à 3 m de hauteur entre les parties droite et gauche de l'espace skiable.

Cela engendre des problématiques de damage et de corrections par modelage de quantités importantes de neige.

#### 2. Projet

Le projet consiste donc :

- à réaliser une piste de pente et de largeur cohérente, pour accéder directement au snowpark en toute sécurité et avec un enneigement minimum assuré. Ainsi, les skieurs seront orientés dès le sommet des téléskis Arare vers le snowpark via ce nouveau tracé. Outre un accès plus clair et un besoin d'enneigement réduit, cette piste permet de distinguer les flux de skieurs de niveau intermédiaire empruntant la piste bleue du lac et les flux de pratiquants du snowpark.
- à réaliser des terrassements ponctuels sur le snowpark de manière à gommer ou atténuer les reliefs très marqués dans les axes transversaux de ce secteur.

Ces travaux seront réalisés en déblais/remblais et sont à l'équilibre :

|                     | Déblais (m <sup>3</sup> ) | Remblais (m <sup>3</sup> ) |
|---------------------|---------------------------|----------------------------|
| Piste d'accès       | 11 400                    | 14 000                     |
| Remodelage snowpark | 3 530                     | 1 660                      |
| <b>TOTAL</b>        | <b>14 930</b>             | <b>15 660</b>              |
| Foisonnement        | +/- 5%                    | /                          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>15 660</b>             | <b>15 660</b>              |

Les hauteurs de déblais pourront atteindre les 9.83m tandis que les remblais ne dépasseront pas les 7m.

Les surfaces concernées par les déblais/remblais se répartissent sur 16 600m<sup>2</sup>.

La piste d'accès représente la grande majorité de cette surface avec 12 000m<sup>2</sup> pour une piste dont la largeur varie de 21 à 35m, sur une longueur de 320 ml.

Aucun enneigement artificiel n'est prévu dans le cadre de ces travaux.

Un drainage de surface sera réalisé : cunettes transversales tous les 25 m avec rejet dans un fossé longitudinal.

L'accès au chantier se fera par la piste carrossable existante.

## B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### 1. Contexte hydrographique

La commune de Morzine est parcourue par la Dranse de la Manche, qui draine la partie sud de la commune, et la Dranse de Sous-le-Saix ou Dranse des Ardoisières, qui draine la majeure partie du nord de la commune et la station d'Avoriaz.

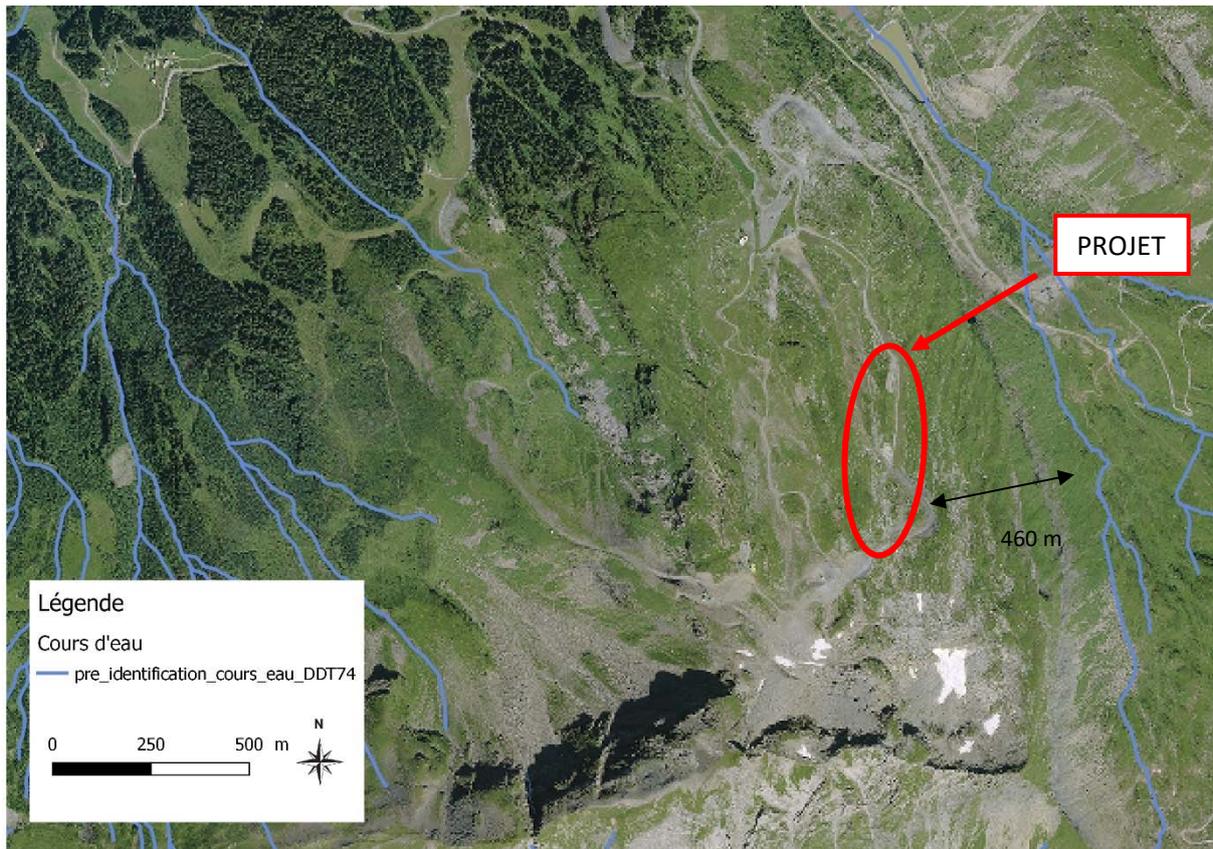
Les bassins versants de ces deux rivières englobent un peu plus que la superficie de la commune avec environ 60 km<sup>2</sup>.

Ces deux Dranse deviennent la Dranse de Morzine après leur confluence au niveau du chef-lieu.

**La Dranse de Sous-le-Saix** est issue de la confluence des nombreux torrents descendants du versant septentrional de la montagne des Hauts-Forts (combe à Machon, Plan du Vieux Chalet...), et aussi du lac d'Avoriaz plus en amont. Son bassin versant totalise un peu moins de 20 km<sup>2</sup>.

Ces différentes Dranses ont un régime torrentiel nival avec des hautes eaux au printemps et un étiage en hiver. Par contre, le réseau hydrographique temporaire, de haut de bassin versant, est essentiellement actif en période de fonte au printemps ou lors de fortes pluies quand il n'est pas couvert de neige.

Tous ces petits ruisseaux drainés par la Dranse de Sous les Saix et la Dranse de la Manche ne représentent que des apports d'eau modestes, mais leur forte pente leur donne une capacité de charriage non négligeable, voire pour certains des laves torrentielles.



*Hydrographie autour de la zone de projet*

*Source : DDT 74*

**La zone d'étude n'est concernée par aucun cours d'eau, le plus proche se trouve à plus de 400m à l'est du projet, sur un autre sous bassin versant qui converge vers le Lac d'Avoriaz.**

## 2. Le milieu naturel

La zone de projet a été prospectée par l'écologue du bureau d'études EPODE (C. Mure) le 19 septembre 2016, sur une journée complète avec un ensoleillement continu.

### Habitats naturels

4 grands types d'habitats naturels ont été répertoriés selon la typologie **Corine Biotopes** (*en italique*, correspondance avec la typologie EUNIS) sur la zone de projet :

#### **Piste de ski végétalisée (87.31 – E5.13)**

Les pistes de ski font l'objet d'opérations de terrassement (couvert végétal et la première couche du sol enlevés) puis d'une revégétalisation par ensemencement. On les différencie des pelouses subalpines par une diversité spécifique plus faible.

Piste de ski pâturée (bovins).

### **Pelouse subalpine**

- Pelouses subalpines fertilisées (36.5 – E4.5) : Ce sont des milieux régulièrement pâturés (bovins) qui se trouvent enrichis par les déjections animales. Ils sont colonisés par une végétation spécifique. Localement, les Lapiaz affleurent dans la pelouse.  
*Anthyllis vulneraria, Gentianella campestris, Alchemilla vulgaris, Gentiana purpurea, Myosotis alpestris...*
- Pelouses subalpines calcicoles (36.4 – E4.4, 6170) : Elles sont présentes sur les Lapiaz.

Les pelouses calcicoles subalpines sont des habitats d'intérêt communautaire.

### **Landes à Rhododendron (31.42 – F2.22, 4060-4)**

Les landes sont des formations végétales ligneuses basses. Ces formations d'arbrisseaux nains sont essentiellement constituées par la famille des Ericaceae. Les landes mono-spécifiques sont assez rares. Elles sont plutôt composées d'une mosaïque mêlant différentes espèces.

Cet habitat est peu représenté sur la zone de projet. On retrouve quelques petits patches ponctuellement, en mélange avec les pelouses et les Lapiaz.

Les Landes à Rhododendron sont des habitats d'intérêt communautaire.

### **Eboulis calcaires végétalisés subalpins et Lapiaz (61.2 - H2.4)**

Ces habitats sont ici majoritairement recouverts des pelouses subalpines et affleurent par endroit sous forme de Lapiaz.

**Sur la partie haute du projet se trouve des prairies subalpines pâturées (présence de quelques zones d'éboulis et lapiaz). Sur la partie basse, on retrouve plusieurs habitats en mélange et une grande partie de milieux déjà remaniés au niveau de pistes de ski végétalisées.**

### **Flore**

Lors de la journée de terrain du le 19 septembre 2016, aucune espèce protégée n'a été contactée. L'Alchémille musquée (*Achillea erba-rotta subsp. Moschata*) a été observée (LC de la liste rouge de la flore de France).

### **Faune**

Lors de la journée de terrain du le 19 septembre 2016, aucune espèce protégée n'a été contactée. Le Paon du jour (*Aglais io*) a été observé (LC de la liste rouge des rhopalocères de France).

**Aucune espèce floristique et faunistique protégée n'a été rencontrée lors du passage sur site.**

### 3. Milieux d'intérêt écologique et inventaires

#### **Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000**

Les Zones Natura 2000 sont des sites retenus par le préfet de département ou en proposition, dans le cadre des Directive européenne dite « Habitat » et « Oiseaux ».

La zone d'étude n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche (plus de 460m) du projet est celui du « Haut Giffre » (FR8212008 – ZPS17), d'une superficie de 18122 ha répartie sur 5 communes, dont Morzine. (Cf. Carte, ci-après)

#### **Réserve Naturelle**

Aucune réserve naturelle n'est présente à proximité du projet.

#### **PNR**

Aucun Parc naturel régional n'est présent à proximité du projet.

#### **Arrêté Préfectoral de Protection de biotope**

Aucun APPB n'est présent à proximité du projet.

#### **Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

La zone d'étude est concernée par la ZICO du Haut Giffre. (Cf. Carte, ci-après)

#### **Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**

La commune de Morzine est concernée par 2 ZNIEFF de type I. La plus proche (presque 400m) est la ZNIEFF n°74170002 : « Montagne des Hauts Forts ».

➔ **La zone d'étude n'est donc pas concernée par une ZNIEFF I.** (Cf. Carte, ci-après)

La commune est également concernée par une ZNIEFF de type II : n°7417 : Haut Faucigny (29405 ha).

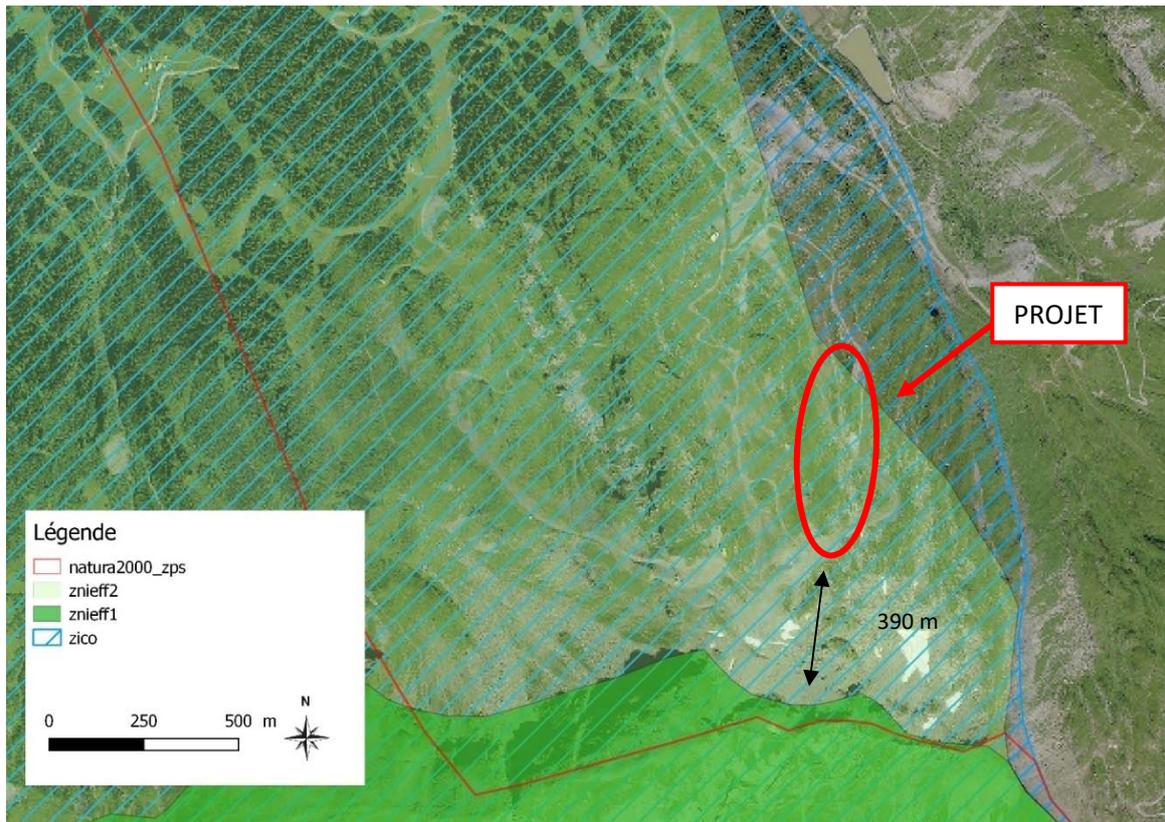
➔ **Le secteur d'étude est intégralement localisé dans cette ZNIEFF II.** (Cf. Carte, ci-après)

#### **Les zones humides**

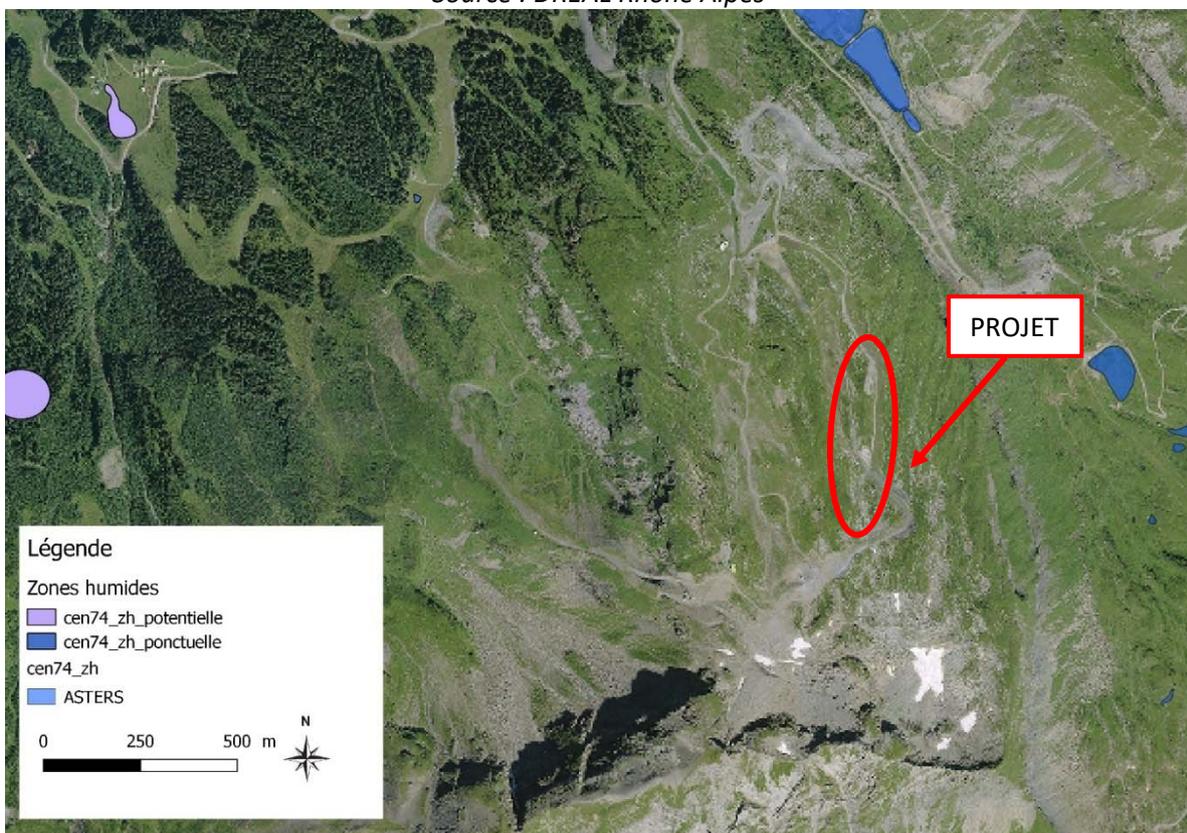
De nombreuses zones humides sont répertoriées sur le domaine de Morzine-Avoriaz.

Aucune zone humide n'a été mise en évidence autour de la zone de projet par l'inventaire départemental, ni suite à la prospection du 19 septembre 2016. (Cf. Carte, ci-après)

**Le projet ne présente pas d'enjeu particulier au regard des zonages environnementaux (ZNIEFF II et ZICO uniquement).**



Zonages environnementaux autour de la zone de projet  
Source : DREAL Rhone Alpes



Zones humides autour de la zone de projet  
Source : DDT haute Savoie/ASTERS

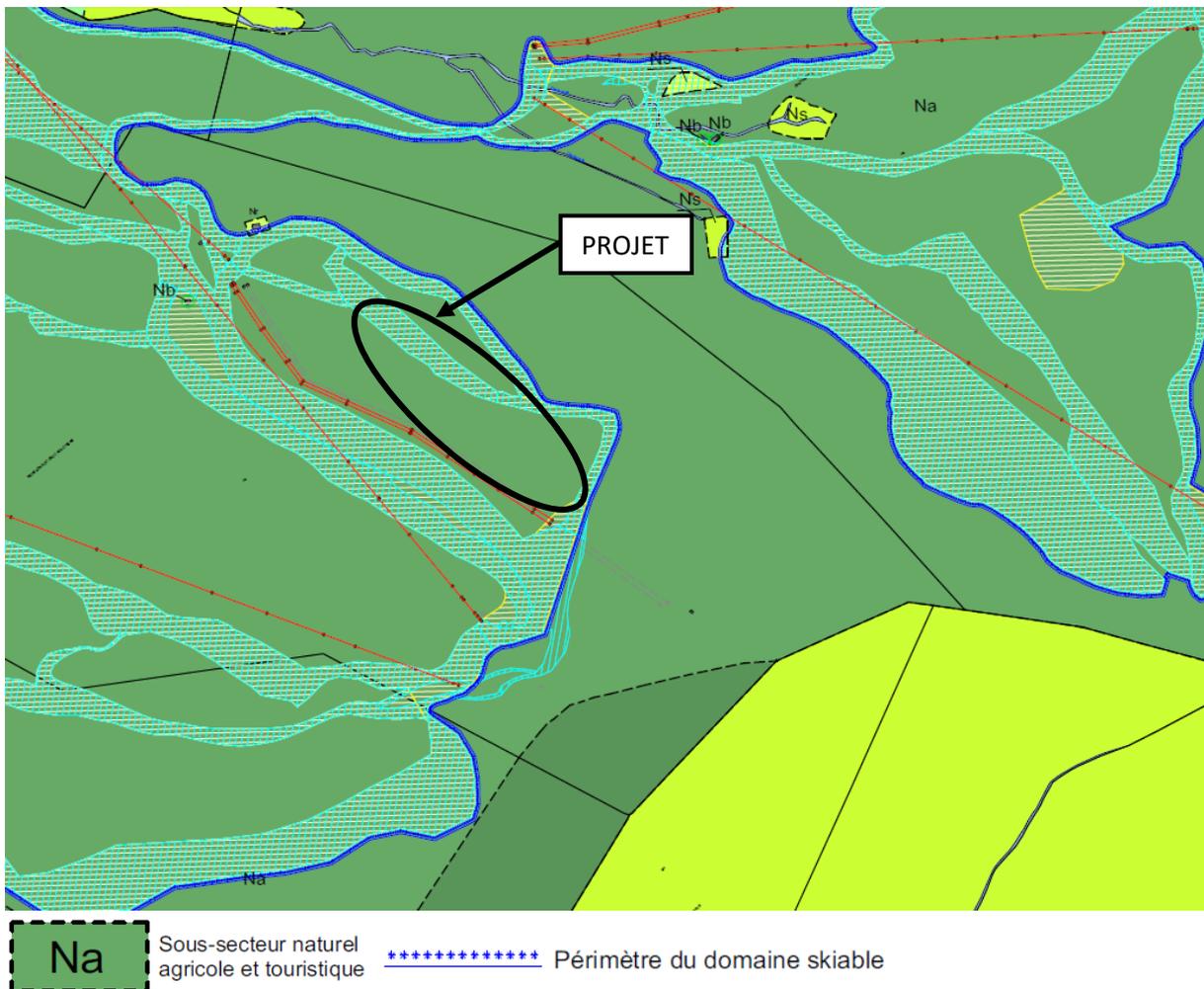
#### 4. Document d'urbanisme

Le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 22 novembre 1984. Il a été révisé à 2 reprises : le 5 décembre 1994 et le 29 février 2008.

La révision n°2 du P.L.U. a été modifiée à 6 reprises (4 modifications et 2 révisions simplifiées/allégées), dont la dernière, révision allégée, a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2016.

**A noter que l'élaboration d'un PLU intercommunal est en cours sur le territoire du Haut-Chablais.**

Le secteur d'étude se situe dans les zones Na du document en vigueur. La zone **Na** correspond aux zones naturelles et forestières et en **sous-secteur naturel, agricole et touristique**. Il est par ailleurs compris dans l'emprise du domaine skiable.



Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de Morzine

Source : Commune

Extrait du règlement :

ARTICLE N 1 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

**En zone N et sous-secteurs :**

- Les pistes de ski et tout autre aménagement touristique (sauf en sous-secteurs Na et Nas sous les conditions indiquées dans l'article 2).

ARTICLE N 2 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS PARTICULIERES

**En zone N et l'ensemble des sous-secteurs :**

- A l'intérieur du domaine skiable, sont autorisés le remplacement des remontées mécaniques existantes et les locaux techniques liés à l'activité du ski, la construction et le remplacement des réseaux de neige de culture et des retenues collinaires, les aménagements des pistes balisées existantes, la reconstruction ou le réaménagement des locaux ou bâtiments touristiques existants (restaurants d'altitude, salles hors sacs, hôtels).

**Dans les sous-secteurs Na et Nas :**

- Les aménagements liés à la pratique touristique, notamment les pistes de ski, ne sont autorisés que sous réserve de prendre toutes les dispositions pour une bonne insertion dans le site.

**Dans la mesure où le projet prend toutes les dispositions pour une bonne insertion dans le site, le projet est donc compatible avec le PLU.**

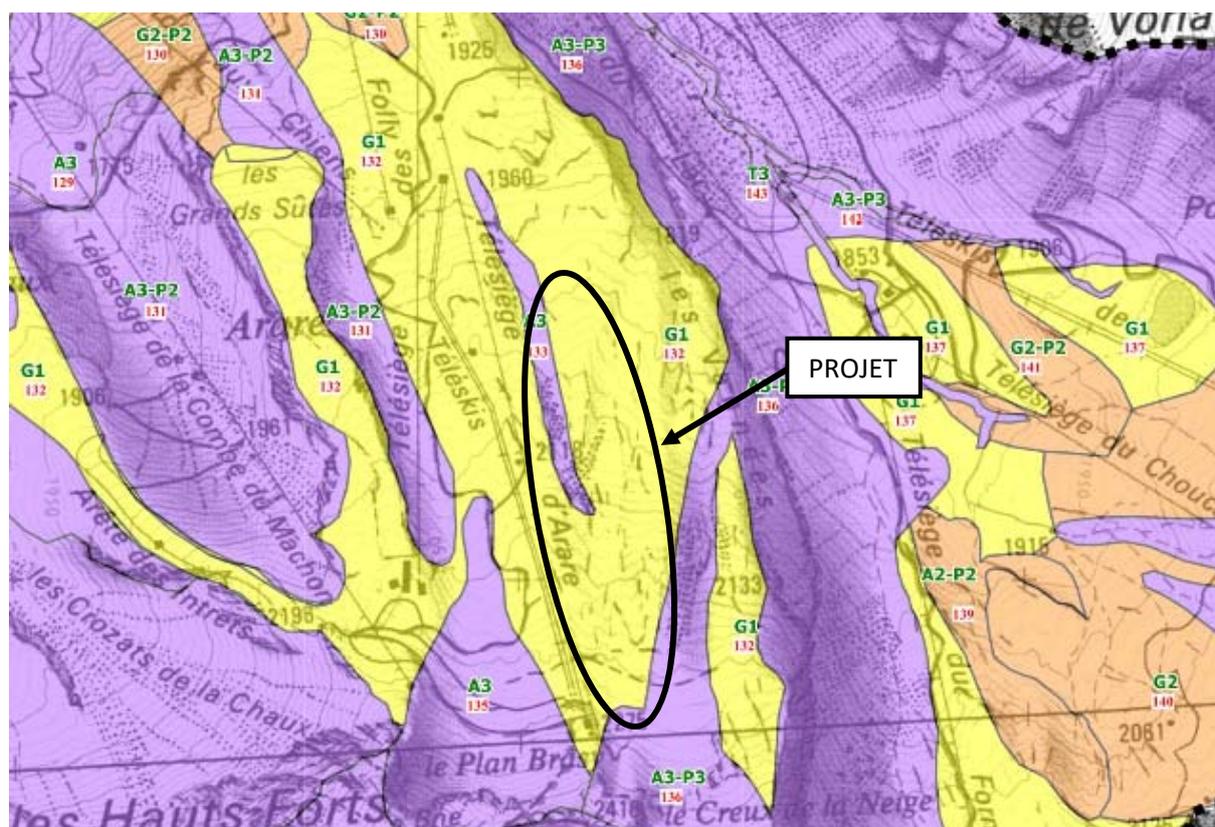
5. Les risques naturels

La Commune de Morzine est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) datant de septembre 2013, mais ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt).

La carte réglementaire du PPRN ne couvre pas la zone de projet. En revanche, la carte d'aléas du PPRN identifie 3 risques sur la zone :

- Avalanches (aléa fort) : ce risque est déjà traité dans le cadre du PIDA du domaine skiable
- Glissements de terrain (aléa faible)
- Eboulements rocheux (aléa fort) : ce risque ne concerne que le départ de la piste d'accès

*Cf. carte ci-après*



*Extrait de la carte d'aléas du PPRn de la commune de Morzine*

Source : DDT 74

**Le projet ne présente pas d'enjeux particuliers au regard des risques naturels dans la mesure où ces risques présentent un aléa faible ou sont déjà traités sur la zone de projet.**

## C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION

La zone d'étude n'est concernée par aucun cours d'eau.

Le projet se situe en partie dans une zone déjà fortement remaniée : snowpark, piste de ski, piste carrossable... Une portion de la piste d'accès est située, quant à elle, dans un milieu encore non aménagé du domaine skiable (entre la piste de montée du téléski et les pistes de ski) : prairies subalpines pâturées, calcicoles et présence de quelques zones d'éboulis, landes et lapiaz.

Ce secteur a été prospecté en septembre 2016 par l'écologue du bureau d'étude EPODE. Aucune espèce floristique et faunistique protégée n'a été rencontrée.

Le projet ne présente pas d'enjeux particuliers au regard des zonages environnementaux (ZNIEFF II et ZICO uniquement).

Dans la mesure où le projet prend toutes les dispositions pour une bonne insertion dans le site, le projet est donc compatible avec le PLU.

Le projet ne présente pas d'enjeux particuliers au regard des risques naturels dans la mesure où ces risques présentent un aléa faible ou sont déjà traités sur la zone de projet.